

# Fête des Remparts - 19 & 20 juillet 2008

## CIRCULATION DES VOITURES

**CIRCULATION INTERDITE** des voitures de 10h à 24h : dans les rues et places  
(qui deviendront entièrement piétonnes)

Apport (Rue de l')  
Champ Clos (Place du)  
Chauffepieds (Rue)  
Chaux (Rue de la)  
Coignet (Rue du)  
Cordeliers (Place des)  
Cordonnerie (Rue de la)  
Croix (Rue de la)  
Du Guesclin (Place)  
Ecole (Rue de l')  
Ferronnerie (Rue de la)  
Garaye (Rue de la)  
*(de l'église Saint Malo à la Grand'Rue)*  
Grand'Rue  
Guichet (Rue du)  
Haute-Voie (Rue)  
Horloge (Rue de l')  
Lainerie (Rue de la)

Larderie (Rue de la)  
Marchix (Rue du)  
Marchix (Place du)  
Merciers (Place des)  
Michel (Rue)  
Mittrie (Rue de la)  
Néel de la Vigne (Rue)  
Petit Pain (Rue du)  
Poissonnerie (Rue de la)  
Rempart (Rue du)  
Roquet (Rue du)  
Saint Malo (Rue)  
*(de la Rue L. de Lisle à la Porte de Saint Malo)*  
Saint Sauveur (Place)  
Sainte Barbe (Rue)  
Sainte Claire (Rue)  
Tribunal (Rue du)  
Waldeck Rousseau (Rue)  
*(de la Rue Pavie à la Rue Gal de Gaulle)*

(et également **STATIONNEMENT INTERDIT** dans ces rues et places)

**CIRCULATION AUTORISÉE** partout ailleurs.

**ACCES** à la Polyclinique du Pays de Rance par la Rue Garaye - Rue Chanoine Meinser - Rue de la Sagesse - Parking derrière l'école de la Garaye.

**ACCES** au Parking Victor Bash et Maison de Retraite du Jardin Anglais par la Rue Général de Gaulle - Rue Waldeck Rousseau - Rue Pavie - Rue de Léhon.

\*\*\*\*\*

**Pour aller vers Léhon** : Porte Saint Louis - Place Saint Louis - Rue Tiphaine Raguenel ou Rue du Coetquen. Ces rues sont à sens unique descendant.

# STATIONNEMENT DES VOITURES DES VISITEURS

**VENANT DE RENNES - COMBOURG - LANVALLAY :**

**Les visiteurs sont guidés par fléchage sur le circuit suivant :**

Côte de la Madeleine - Rue du Quai - Chemin de la Fontaine des Eaux (qui sera en sens unique et où le stationnement sera rigoureusement interdit) - Route de Dinard - La Conninais - Pont Louis Martin - Boulevard André Aubert vers les parkings du Lycée de la Fontaine des Eaux et du quartier.

**VENANT DE PLOUBALAY :**

Terrain stabilisé du Stade Maurice Benoist et toutes les rues de la Zone Industrielle.

**VENANT DE SAINT BRIEUX - CAULNES - LEHON :**

Ecole des Fontaines - Zone des anciennes casernes : Parking souterrain et tous les espaces aménagés.

**PARKING HANDICAPÉS :** Parking de l'Hôtel de Ville - Entrée par la Rue du 8 mai.

**STATIONNEMENT DES CARS :** Zone Industrielle

\*\*\*\*\*

<p>Pour permettre le meilleur accueil possible des visiteurs il est demandé à tous les Dinnanais qui le peuvent de stationner leurs véhicules dans les garages, cours ou jardins afin de laisser un maximum de places disponibles sur la voie publique.</p>
---